01 / COMPRENDRE LA DÉMARCHE

Pourquoi le label TSO

Identifier les professionnels capables de travailler avec une traçabilité fiable, de sécuriser leurs pratiques et de produire des preuves vérifiables : c'est la raison d'être des labels personnels TSO portés par FED Experts.

Le besoin du client

Le client doit pouvoir savoir qui intervient, comment la mission est réalisée et sur quels éléments reposent les conclusions. Il a besoin de justificatifs lisibles et de preuves qu'il pourra retrouver en cas de question ou de contestation.

La réponse de FED

Le candidat présente ses compétences, son assurance et son organisation. Il décrit les moyens qu'il utilise réellement pour travailler en mode TSO. FED examine leur fonctionnement et décide si l'ensemble est fiable et suffisant pour les activités demandées.

TSO	Ce que le professionnel doit démontrer
Traçabilité	Retrouver l'intervenant, la mission, les dates, les constats et les versions du rapport.
Sécurité	Maîtriser les conditions d'exercice, la qualité des pratiques, les accès aux données et leur conservation.
Opposabilité	Conserver et restituer des éléments vérifiables pour étayer son travail en cas de contestation.

Un intérêt commercial concret

Le label vise à rassurer les clients et prescripteurs, rendre les pratiques sérieuses visibles et aider les professionnels à se différencier pour conquérir de nouveaux marchés. Il apporte un argument de confiance fondé sur une évaluation ; il ne promet pas un volume de commandes.

Une méthode à démontrer

Le candidat choisit ses outils et explique leur complémentarité. Un QR code, une blockchain ou une IA ne donne aucun droit automatique au label. L'évaluation porte sur la méthode réellement utilisée et sur les preuves qu'elle produit.

Le label est personnel et limité aux activités admises. Il ne remplace pas les conditions réglementaires d'exercice. La force probante des éléments reste appréciée dans le contexte du litige ; le label ne garantit pas une issue judiciaire.

Une décision collective chaque mois

L'attribution des labels se fait une fois par mois, lors de la réunion du comité FED, après instruction du dossier. Les dates et modalités de dépôt seront communiquées avant ouverture.

Documentation FED V0.7. Les pré-candidatures permettent de préparer le dossier. Les règles définitives, tarifs, activités ouvertes et modalités de dépôt seront communiqués avant engagement.

02 / CHOISIR SON LABEL

La nomenclature des activités

Classement proposé pour orienter la demande. Le label est attribué à une personne pour des activités précises, jamais à l'ensemble de sa profession par défaut. Les qualifications de sa structure restent rattachées à celle-ci.

Code	Activités rattachées au label
DIAGNOSTIC	Diagnostics et repérages spécialisés
D01	Diagnostic immobilier : DPE, amiante, plomb, gaz, électricité, termites, mesurages et autres missions immobilières expressément déclarées.
D02	Repérages amiante et plomb avant travaux ou démolition, selon la mission exacte.
D03	Diagnostic PEMD et diagnostics ressources associés.
ÉNERGIE	Étudier, accompagner, mesurer et contrôler la performance énergétique
E01	Auditeurs énergétiques : maisons, copropriétés et tertiaire ; finalité et voie d'exercice à préciser.
E02	Intervenants Mon Accompagnateur Rénov' et AMO en rénovation énergétique ; rôle et rattachement à préciser.
E03	Thermiciens, bureaux d'études énergétiques, spécialistes des systèmes, de la simulation et du suivi de performance.
E04	Mesureurs en infiltrométrie et vérificateurs des systèmes de ventilation.
E05	Intervenants réalisant des contrôles CEE, dans la portée et l'organisation de leur organisme.
E06	Professionnels des installations EnR et des équipements d'efficacité énergétique ; spécialité à préciser.
E07	Professionnels des installations et contrôles IRVE ; rôle exact à préciser.
BÂTIMENT	État technique, copropriété, structure et contrôles du bâtiment
B01 / B02	Réalisation de DTG / réalisation de PPPT dit 3PT : deux activités évaluées séparément.
B03	Diagnostic structurel et investigations de structure précisément déclarées.
B04	Expertise technique, pathologies du bâtiment et analyse des désordres.
B05	Contrôle technique, inspections de sécurité ou d'accessibilité : missions et cadre d'intervention à préciser.

La nomenclature n'ouvre pas à elle seule une activité à la labellisation. FED publiera les activités ouvertes après finalisation de leurs critères et moyens d'évaluation. Une activité absente peut être soumise au comité pour examen.

Règle pratique : DPE → Diagnostic ; audit énergétique → Énergie ; DTG et PPPT → Bâtiment. Plusieurs labels sont possibles. Dans l'annuaire, les modules restent regroupés sous « Diagnostic immobilier ».

03 / DÉCRIRE MES MOYENS

Les moyens qui peuvent justifier TSO

Décrivez les moyens que vous utilisez, leur rôle et les preuves obtenues. Cette liste est ouverte : aucun achat de logiciel, recours à la blockchain ou usage de l'IA n'est imposé par le label. Les obligations propres au métier restent applicables.

Moyen	Ce que FED attend dans le dossier	Limite à expliquer
Identité et accès	Compte nominatif, attribution des rôles et trace des actions ; exemple de journal.	Un compte partagé ne permet pas toujours de savoir qui a agi.
QR code	Exemple fonctionnel reliant le titulaire ou le rapport à une fiche vérifiable et à son statut.	Un QR code est un lien ; il ne prouve pas seul la visite ou l'authenticité du contenu.
Horodatage	Origine de l'heure, événement daté, fuseau, gestion hors ligne et preuve de validation.	La date de dépôt d'un fichier peut différer de la date de la visite.
Géolocalisation	Capture liée à la mission et à l'intervenant ; précision et traitement des anomalies.	Un point GPS seul ne prouve ni l'identité ni le travail réalisé.
Preuve de visite	Relevés contextualisés, constats, photos si appropriées et attestation de présence ou autre corroboration.	Présence sur place et réalisation complète de la mission sont distinctes.
Signature ou cachet	Exemple signé, contrôle de validité, signataire ou origine et document concerné.	La signature ne prouve pas à elle seule la visite ou la justesse du rapport.
Archivage et versions	Originaux, historique des corrections, accès autorisés, sauvegarde et export testés.	Un PDF conservé sans historique peut masquer des modifications.
Blockchain	Empreinte ou engagement, ancrage, méthode de vérification et lien au fichier original.	L'ancrage ne rend pas vrai un constat faux ; pas de données clients en clair sur une chaîne publique.
Intelligence artificielle	Usage précis, données utilisées, exemples d'alertes, limites et validation humaine tracée.	Une IA n'est ni un témoin de visite ni le décideur du label ; une alerte peut être erronée.

Le test à réussir

À partir d'une mission, FED doit pouvoir retrouver qui a fait quoi, où et quand, vérifier les modifications et récupérer les éléments utiles. Le candidat montre aussi comment il protège ces éléments et traite les incidents.

Ces critères sont les attentes proposées de FED, pas une certification des logiciels. Références techniques : ANSSI, services de confiance ; CNIL, blockchain et données personnelles. Liens dans la note interne.

04 / CONSTITUER MON DOSSIER

Présenter mon fonctionnement TSO

Présentez votre méthode avec des exemples concrets. Une présentation commerciale de votre logiciel ne suffit pas. Utilisez cette fiche et ajoutez les pièces nécessaires, sans multiplier les documents sans lien avec la demande.

Nom et prénom : _____

Structure, fonction et rattachement : _____

Courriel et téléphone : _____

Labels et codes de la nomenclature demandés : _____

1 Mes conditions d'exercice

☐ Certifications, diplômes, titres et autres justificatifs requis pour les activités demandées.

☐ Assurance couvrant mes activités et mon rôle.

☐ Charte signée, veille réglementaire appliquée et suivi du matériel.

2 Ma méthode et mes outils

☐ QR code ☐ Horodatage ☐ Géolocalisation ☐ Preuves de visite

☐ Signature ☐ Archivage ☐ Blockchain ☐ IA ☐ Autres moyens

Outils, éditeurs, versions et fonctions utilisées : _____

Expliquez en une page les étapes : préparation, intervention, production du rapport, corrections, remise au client et conservation des preuves. Indiquez qui agit à chaque étape et comment son identité est vérifiée.

3 Ma démonstration

☐ Un exemple de mission réelle par activité demandée, avec rapport et preuves reliés.

☐ Une preuve exportable, des captures utiles et, si nécessaire, une démonstration du logiciel.

☐ Les limites et solutions de remplacement : GPS absent, mode hors ligne, panne ou refus de photo.

☐ Les accès, durées de conservation, sauvegardes et modalités de récupération des preuves.

Proposition de dossier initial : un exemple par activité ; FED peut demander un échantillon complémentaire adapté aux risques. Si vous débutez, signalez-le pour définir une démonstration de pratique réelle avant décision.

4 Ma déclaration

Je décris un fonctionnement effectivement utilisé. Je déclare les limites connues et accepte les vérifications nécessaires à son évaluation. Les pièces clients sont minimisées et transmises par le circuit sécurisé indiqué par FED.

Date : _____ Signature : _____

Pré-candidature : transmettez la fiche F01 à contact@fed-experts.com. Attendez les instructions de dépôt sécurisé pour les pièces sensibles.

MES ENGAGEMENTS / CHARTE TSO

La charte du professionnel TSO

Dix engagements personnels pour des prestations vérifiables. Cette charte sera signée avec les règles définitives, avant toute attribution.

01 Je justifie mes compétences
Je fournis les certifications, diplômes et autres justificatifs nécessaires à mes missions.

02 Je suis correctement assuré
Je vérifie que mon activité et mon rôle sont couverts pendant toute la durée du label.

03 Je réalise réellement les missions déclarées
Je rends identifiables les personnes qui visitent, analysent et signent. Aucune signature de complaisance.

04 Je travaille selon le dispositif TSO évalué
Je relie mon identité, le lieu, la date, les constats et le rapport. Je conserve des preuves vérifiables et signale toute modification importante du dispositif.

05 Je reste indépendant
Je déclare mes liens et refuse toute pression visant à modifier mes conclusions.

06 Je maintiens mes connaissances
Je suis les évolutions réglementaires et j'adapte mes pratiques.

07 Je surveille mon matériel
Je réalise les vérifications, étalonnages et opérations de maintenance nécessaires à son usage.

08 Je protège et informe mon client
Je protège ses données, explique les limites de ma mission et signale les dangers constatés.

09 Je démontre la fiabilité de mes moyens
Je présente des exemples réels, explique les limites de mes outils, coopère aux contrôles et corrige les écarts.

10 Je respecte la décision du comité FED
Je n'utilise le label que pour les activités admises et pendant sa validité. Je cesse son usage après suspension, retrait ou expiration.

Nom et prénom : _____

Label et activités demandés : _____

Règlement reçu et version : _____

Date : _____ Signature : _____

Signer la charte ne suffit pas à obtenir le label. La signature intervient avec les règles définitives.

06 / COMPRENDRE LA DÉCISION

Le comité FED se réunit chaque mois

L'attribution des labels TSO se fait une fois par mois, lors de la réunion du comité FED. L'équipe d'instruction prépare le dossier ; le comité apprécie si les moyens et les pratiques démontrés sont fiables et suffisants pour chaque activité demandée.

Avant le comité

FED vérifie les conditions d'exercice, l'assurance et les engagements, puis examine la méthode TSO, les exemples et les limites. Des compléments ou une démonstration peuvent être demandés. Le candidat est informé de la séance prévue lorsque son dossier est prêt.

Les questions examinées

- L'identité des intervenants et leurs contributions sont-elles vérifiables ?
- La visite, les dates et les constats sont-ils reliés à la bonne mission ?
- Les modifications sont-elles détectables et expliquées ?
- Les preuves sont-elles protégées, conservées et récupérables ?
- La méthode fonctionne-t-elle réellement, y compris en cas d'incident ?

Une décision motivée par activité

Décision	Conséquence
Attribution	Les conditions sont remplies et le dispositif est jugé suffisant pour les activités indiquées.
Attribution limitée	Seules certaines activités sont admises ; les exclusions sont explicites.
Ajournement	Des preuves ou corrections sont nécessaires avant réexamen lors d'une prochaine séance.
Refus	Les exigences ne sont pas démontrées ; FED communique les motifs et la voie de recours.

Après une décision favorable

L'attestation précise le titulaire, les activités, la date du comité, la validité et le numéro de vérification. Le professionnel peut utiliser le logo pour les seules activités admises et bénéficier de la mise en avant prévue dans l'annuaire. Cette visibilité vise à soutenir son développement commercial.

Maintenir la confiance

Le titulaire conserve la méthode évaluée, actualise ses justificatifs et signale les changements importants. Des contrôles peuvent conduire à des corrections, une suspension ou un retrait. Proposition de validité : douze mois, avec renouvellement après examen ; durée à adopter.

Une réunion mensuelle ne garantit pas une décision sous trente jours. Les dates de séance et de clôture seront publiées. Un dossier incomplet peut être reporté. La décision comporte les modalités de recours ; un contrôle automatisé ou une IA ne décide pas à la place du comité.